



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Remise en question des dérogations au temps de travail

Mardi 5 septembre 2023

Assemblée Générale

des personnels de la DGAS

et de la DGS (sécurité/événementiel)

En juillet dernier les syndicats CGT et FSU ont été reçus en Préfecture avec les personnels pour défendre les dérogations au temps de travail octroyées par la collectivité en 2022. Parallèlement à cela, la collectivité nous informait de son intention de faire appel du jugement du 15 juin – chose faite au mois d'août dernier – et de la nomination du Cabinet Sémaphore pour travailler à une meilleure mise en exergue des critères de pénibilité inhérents aux professions et fonctions remises en question par la Préfecture.

Le calendrier présenté par la collectivité est extrêmement tendu puisque pour tenir les délais fixés par le tribunal un Comité social territorial (CST) aura lieu le 14 septembre précédé d'un pré-comité le 12 et cela sur la base du rendu du travail établi par le Cabinet Sémaphore.

Dans cette perspective et pour prendre part de façon active à la défense de ces dérogations, nos organisations syndicales ont rencontré le 31 août – avec de nombreux personnels – un cabinet conseil proche de la CGT, qui a, au regard des discussions engagées, préconisé la mise en œuvre d'un questionnaire à l'attention des agents. Ce questionnaire devra dans le temps imparti permettre d'identifier les conséquences psychiques et physiques des conditions d'exercice, fonction par fonction, afin de les mettre en exergue.

Nos professions extrêmement féminisées doivent aussi faire l'objet d'une reconnaissance dans ce qu'elles ont de pénibles.

Ce travail ne s'oppose pas au processus mis en place par le Cabinet Sémaphore. Bien au contraire, il vient le compléter et l'enrichir. Par ailleurs, il est important de ne pas laisser à la seule collectivité la responsabilité de défendre ce dossier en Préfecture. Il faut, comme avant l'été, montrer que les professionnels se sont emparés de leur avenir et sont déterminés à défendre le maintien des dérogations. La CGT et la FSU reverrons la Préfecture courant septembre. Ce travail vous sera présenté le 5 après-midi.

Nous nous étions également engagés à revoir les personnels des pôles d'insertion et des secrétariats d'accueil qui sont vu écartés de la compensation Ségur pourtant discutée à de nombreuses reprises avec notre collectivité.

Ainsi, nous vous proposons de nous retrouver dès 13h00 pour les pôles d'insertion et les secrétariat d'accueil (demandez des autorisations spéciales d'absence ("bons verts") et à partir de 14h00 pour tous les personnels concernés par la remise en question des dérogations au temps de travail (3 heures d'information syndicale ont été déposées par nos soins).

Mardi 5 septembre 2023

A.G. révision du temps de travail à 14h00

Rencontre des secrétariats des pôles d'insertion à partir de 13h00

Rendez-vous pour tous à l'Hôtel du Département salle A 1123 C